

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 6 décembre 2023:

L'an deux mille vingt-trois, le 6 décembre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 17h à la salle du chêne de Rouffiac Tolosan.

Votants :

C3G : Maryse AUGER, Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Patrick PLICQUE, Thierry PORTES, Isabelle GOUSMAR,

CCCB : Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Gérard GUERCI, Claude MARIN, Anne-Sophie PILON, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Pierre ARTIGUE, Dominique CAILLAUD, Charles DE LASSUS SAINT GENIES, Sandrine PENAVALAIRE,

CCF : Virginie CLAVEL, Colette SOLOMIAC,

CCHT : Chantal AYGAT, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Céline FRAYARD, Yvan GONZALEZ, Patricia OGRODNIK,

CCVA : Thierry ASTRUC, Sonia BLANCHARD ESSNER, Jean-Michel JILIBERT, Gilles JOVIADO, Mylène MONCERET, Daniel REGIS, Robert SABATIER,

Absents ayant donné pouvoir : /

Secrétaire de séance : Virginie CLAVEL

Nombre de délégués : 47
Quorum : 24
Date de convocation : 29/11/2023

Membres présents : 32
Pouvoir : /

Domaine : Finances

Délibération n°: 23/117

Objet : Demande aide financière auprès de LEADER pour l'animation du Projet Alimentaire Territoriale 2024 du PETR Pays Tolosan

Madame Colette Solomiac, Vice-Présidente en charge de l'agriculture et de l'alimentation durable, expose que le PETR Pays Tolosan peut demander une subvention auprès du dispositif LEADER pour l'animation du Projet Alimentaire Territorial du Pays Tolosan pour l'année 2024.

Il est précisé que les PAT ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).

Le PETR Pays Tolosan veut structurer grâce au PAT une démarche multi-partenariale basée sur des expérimentations initiées ou en projet autour de quatre axes :

1) Transformation de l'agriculture du territoire face au changement climatique,

- 2) Accompagnement de la restauration collective pour un approvisionnement prioritairement local et agroécologique,
- 3) Accessibilité de l'alimentation durable,
- 4) Renforcement de la cohésion territoriale.

Depuis le 15/10/2021, le PAT du Pays Tolosan bénéficie de la reconnaissance ministérielle de niveau 1 et ce pour 3 ans non renouvelable. Cette labellisation encourage les territoires à poursuivre la consolidation de leur projet qui contribue à mobiliser les énergies et initiatives autour de la thématique de l'alimentation. A ce titre, cette action souhaite continuer l'animation du PAT et l'accompagnement des actions structurantes sur l'année 2024.

Le montant prévisionnel de cette action est de :

Dépenses	Montant TTC	Ressources	Montant	%
Animation PAT	24 000 €	LEADER	15 360 €	64%
		Autofinancement	8 640 €	36%
TOTAL	24 000 €	TOTAL	24 000 €	

Il est proposé au Conseil Syndical de se prononcer sur :

- la demande d'aide au dispositif « LEADER » auprès de l'Europe pour une aide sollicitée de 15 360 €,
- mandat donné au Président pour signer tout acte et tout document relatif à cette opération

Entendu l'exposé de la Vice-Présidente,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical se prononce à l'unanimité de ses membres présents et représentés pour :

- 1 Demander une aide LEADER au taux le plus haut pour l'opération « Animation 2024 PAT Pays Tolosan »
- 2- Mandater le Président à signer tout acte et tout document relatif à la bonne exécution de ce dossier

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 6 décembre 2023

Le Président,



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
 Fait et délibéré en séance du 6 décembre 2023
 Au registre sont les signatures